

Département de l'Aisne Arrondissement de LAON Commune de MARLE	PROCES-BERBAL/COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE MARLE
Date convocation : 07/02/2014 Date affichage : 07/03/2014	Le vingt-huit février deux mille quatorze à 20 heures
Membres en exercice : 22 Membres présents : 15 Représentés : 4 Absentes : 3 Votants : 19	Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques SEVRAIN, Maire
	Etaient présents : Mmes et MM Jacques SEVRAIN, Yves DAUDIGNY, Jean FICNER, Gaston TRIQUENEUX , Eliane LOISON, Louis BOLIN, Didier BOUDINOT , Alain MORGE , Myriame FREMONT, Vincent MODRIC, Mireille LOMBART, Jean-Pierre SORLIN, Jean-Marie POURCELOT , Aurélie KASPRZYCKI , Nadia TARLET, Rosane TRUFFAULT , Martine DETREZ BOSELLI, Liliane PERTIN, Gérard GUIBON, Jean-Luc MAUCHOSSE, Pierre MODRIC, Marie-Pierre LEPANT .
	Etaient représentés : Gaston TRIQUENEUX pouvoir à Jean FICNER Didier BOUDINOT Jacques SEVRAIN Alain MORGE Eliane LOISON Jean-Marie POURCELOT Jean-Pierre SORLIN
	Etaient absentes : Aurélie KASPRZYCKI, Rosane TRUFFAULT, Marie-Pierre LEPANT
	Secrétaires de séance : Jean FICNER, Martine DETREZ BOSELLI

Le Maire demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion précédente. Personne ne souhaite intervenir, le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Le Maire donne ensuite connaissance des décisions qu'il a prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à savoir :

- La commune n'a pas fait jouer son droit de préemption au titre des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

N° Dossier	DATE	NOM ET ADRESSE DU BIEN	REFERENCE CADASTRALE
13/0033	29/11/2013	Mr et Mme Dominique BERGER 1, rue Porte Marie	AB 517
13/0034	29/11/2013	Mr et Mme Alex DESUMEUR 16, rue du Bloc	AB 519, AB 514
13/0035	12/12/2013	Mme Jocelyne GAUDION 3, rue de l'Abreuvoir	AB 10

14/0001	09/01/2014	CONSORTS POINTEAU 17, rue Lehault	AB 535 et AB 545
14/0002	22/01/2014	Madame Monique BLEUX (SENDRON) 25, rue Marcel Trouvé	AB 270
14/0003	23/01/2014	Mr Anthony PASTEUR – Mme Emmanuelle LEFEVRE	AB 16

		11, rue de l'Abreuvoir	
14/0004	30/01/2014	Mme Ginette DAUTREPPE 14, rue du Bloc	AB 520
14/0005	31/01/2014	Mr Alexandre DELVAL 14, rue Porte Marie	AB 681

- Décision MDC17-2013 concernant l'affermissement des tranches conditionnelles 4 et 5 - options comprises - du marché MDC-07-10 du 15/10/2010 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur paysagère des remparts nord de Marle.
- Décision MDC18-2013 concernant l'affermissement des tranches conditionnelles 4 et 5 du marché 2011 MDC 01 du 10/12/2011 – Marché de travaux concernant la mise en valeur paysagère des remparts nord de Marle.
- Décision MDC19-2013 concernant la passation d'un avenant au contrat d'assurance du personnel communal (maladie, accidents, maternité) en vue :
 - ① de porter le taux de cotisation de 4,50 % à 5,40 % et la prime prévisionnelle de 14 000 € à 22 500 € à compter du 1^{er} janvier 2014;
 - ② de porter le taux de cotisation de 5,40 % à 6,20 % et la prime prévisionnelle de 22 500 € à 25 000 € à compter du 1^{er} janvier 2015.
- Le maire souligne le coût prohibitif de ces assurances qui sont la conséquence d'un taux d'absentéisme très important. Il précise que certaines collectivités ne sont plus assurées.
- Décision MDC1-2014 concernant la passation d'un marché sans formalités préalables avec la SARL CEFAQ pour une mission de coordination SPS en vue de la réalisation des travaux de mise en valeur paysagère des remparts phases 3 et 4 pour un montant de 2 304 € HT soit 2 764,80 € TTC.
- Décision MDC2-2014 concernant la passation d'un avenant n° 4 au marché 2011 MDC 01 du 04/10/2011 relatif aux travaux portant sur la mise en valeur paysagère des remparts pour un montant de 86 206,82 € HT soit 103 448,18 € TTC correspondant à des sujétions techniques imprévisibles : Eboulement d'une partie du mur des remparts au niveau de la place de la Motte et confortement de certains contreforts de soutien. Pierre MODRIC précise qu'il s'agit du mur situé en aplomb de l'escalier menant vers le musée. Il précise qu'une partie de ce mur forme un ventre important ce qui signifie qu'une autre partie ne devrait pas tarder à tomber.

ORDRE DU JOUR

Commande publique

1-1-02-2014 -Etude concernant la réalisation d'un éco-quartier – Choix du maître d'œuvre

Jacques SEVRAIN, Maire rappelle la délibération du Conseil municipal en date du 20 décembre 2012 décidant de réaliser les études de faisabilité visant à déterminer l'opportunité de créer un éco-quartier en secteur sud-est de la ville. Il rappelle qu'un mandat a été confié à la SEDA.

Un avis d'appel public à la concurrence en procédure d'appel d'offres ouvert conformément à l'article 74 II du code des marchés publics a été publié le 08 novembre 2013 dont l'objet était : Marché de maîtrise d'œuvre avec démarche AEU2 (Approche Environnementale de l'Urbanisme) sur l'ensemble des missions du marché pour la réalisation d'un éco-quartier sur la commune de Marle.

Le conseil municipal a désigné le collège des élus composant le jury lors de sa réunion du 19 septembre 2013. Des personnes qualifiées ont été désignées par lettre séparée du président du jury (maire) du 10 octobre 2013.

Le 27 janvier 2014 le jury s'est réuni afin de donner son avis sur l'attribution du marché.

16 propositions ont été reçues. Une proposition a été éliminée car le mandataire n'était pas l'urbaniste contrairement à ce qui était stipulé dans le règlement de consultation. Le jury a proposé à la Commission d'Appel d'Offres de retenir le groupement Jean-Michel MERCHEZ – 2DKS – AREA et terre & paysages. La Commission d'Appel d'Offres a décidé de suivre cet avis.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de retenir ce groupement comme maître d'œuvre. Il rappelle que l'enveloppe prévisionnelle était de 218 550 € HT dont 35 000 € au titre du mandat. La consultation comprend une tranche ferme et 6 tranches conditionnelles mais le mandat confié à la SEDA ne porte que sur la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1. Le cabinet qu'il est proposé de retenir a répondu à un prix de 161 560 € HT dont 47 320 € HT au titre de la phase mandat.

Yves DAUDIGNY, 1er maire adjoint, délégué aux finances précise que dans le cadre du contrat de plan en cours d'élaboration entre l'Etat et la région Picardie, et aussi pour partie le département, des dossiers de développement pourront être soutenus dans des bourgs de moins de 10 000 habitants en situation de difficultés notamment au regard du chômage. La commune de MARLE doit être en capacité de répondre à cette demande. Ce dossier d'éco-quartier lui semble répondre à un tel projet de développement.

Le maire le remercie de cette inscription. Il rappelle que ce dossier d'éco-quartier comprend le projet de construction d'un restaurant scolaire, médiathèque, bibliothèque, salles de classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- confie au groupement Jean-Michel MERCHEZ – 2DKS – AREA et terre & paysages la mission de maîtrise d'œuvre avec démarche AEU2 (Approche Environnementale de l'Urbanisme) sur l'ensemble des missions du marché pour la réalisation d'un éco-quartier,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront repris au Budget Primitif 2014.

Domaine et patrimoine

2-2-02-2014 -Lotissement communal "les haies" – Vente de la parcelle AI 203 lot n° 13

Jacques SEVRAIN, Maire donne connaissance du compromis de vente signé par Madame et Monsieur Frédéric CAMUS en vue de l'acquisition du lot n° 13 du lotissement communal composé de la parcelle AI 203 d'une contenance de 9a 82ca.

Les permis de construire étant toujours difficiles à obtenir du fait que le lotissement est compris dans le périmètre de servitude de protection des monuments historiques, les candidats à la construction n'ont souhaité formaliser la vente qu'après avoir obtenu leur permis de construire, d'où le retard constaté pour l'aboutissement de cette vente.

M. le maire précise que le taux de TVA étant passé de 19,60% à 20%, il convient de recalculer la TVA sur marge comme cela a été précisé par la délibération adoptée à la suite de la réforme de la TVA immobilière sur le prix de vente.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à signer l'acte de vente correspondant.

Vu la délibération n°4-08-69-2010 du 26 août 2010 fixant la décomposition du prix de vente au mètre carré des lots du lotissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de vendre la parcelle cadastrée AI 203 formant le lot n° 13 du lotissement « les Haies », pour une superficie totale de 982 m² à Monsieur et Madame Frédéric CAMUS pour un montant de 28 969 € HT, soit, compte tenu du changement de taux de TVA, 34 499,15 € TVA sur la marge en dedans comprise.
- Dit que la recette sera imputée à l'article 7015 du budget annexe du lotissement.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette vente et tout acte à intervenir.

3-3-02-2014 - Tableau des emplois.

Jacques SEVRAIN, Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la Commune comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins :

- Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2014 pour tenir compte de l'avis favorable de la commission administrative paritaire réunie le 10 décembre 2013 acceptant la proposition d'avancement de grade de Monsieur Pascal BROCHETON et suppression corrélative de son ancien emploi après avis du comité technique paritaire. Cet emploi de catégorie C est classé à l'échelle 5 des rémunérations de la fonction publique territoriale, selon le décret n° 87-1107 du 30 novembre 1987 modifié notamment par deux récents décrets n° 2014-78 et 2014-80 du 29/01/2014.

- suppression d'un emploi d'agent technique 1^{ère} classe à temps complet après avis favorable du Comité Technique Paritaire par suite de la transformation d'un tel emploi en emploi d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} octobre 2013.

- Création dans le cadre de l'ouverture au public de la piscine municipale estivale en juillet et en août de deux emplois d'éducateur des Activités Physiques et Sportives saisonniers à temps complet sur la base du 7^{ème} échelon concernant les titulaires du BEESAN ou BPJEPS, sur la base du 5^{ème} échelon concernant les titulaires du BNSSA.

M. le Maire précise qu'Edith COUPIN et son fils, Sylvain CARTIAUX ne travailleront pas à la piscine au cours de cette saison et qu'il va donc falloir trouver des MNS pour les mois de juillet et août.

Il propose de ne plus créer de poste saisonnier d'adjoint du patrimoine pour le musée. Car d'une part l'agent habituellement employé a été embauché à titre définitif dans une entreprise locale ce dont on peut se réjouir. Par ailleurs un recrutement a été opéré par la création en juillet 2013 d'un poste permanent d'adjoint du patrimoine partagé entre le musée et le syndicat d'initiative. De même un agent a été embauché en CUI sur la base de 30 heures. Par ailleurs, il convient de constater une perte d'activité du musée : les actions envers les scolaires diminuent, le concept des journées mérovingiennes s'essouffle et a besoin d'être rénové et le festival d'histoire vivante a enregistré moins d'entrées en 2013.

M. le maire précise que des postes ont été créés pour permettre l'accompagnement des activités mises en place dans le cadre du temps d'activité périscolaire. Actuellement tous les postes ne sont pas pourvus car il n'est pas facile de trouver des agents pour ½ heure ou une heure par jour. Par ailleurs la commune a fait aussi appel à des bénévoles, à des associations, à du personnel déjà en place : ATSEM, policière municipale, agents du patrimoine ...

Yves DAUDIGNY, 1^{er} maire adjoint, délégué aux finances précise qu'il y a plusieurs angles possibles pour aborder le dossier, soit en considérant d'abord sinon uniquement le coût, soit en considérant les avantages pour les enfants d'un élargissement des activités offertes en conséquence d'une nouvelle grille horaire pour les apprentissages scolaires. Du point de vue de ces nouvelles activités périscolaires, il convient de constater que c'est la première fois que l'Etat participe à leur financement au-delà des temps obligatoires, même si la participation de l'Etat est minime. Si les incidences financières ne sont pas à méconnaître ou minimiser, ces actions éducatives nouvelles apportées aux enfants sont un investissement pour l'avenir en leur ouvrant d'autres perspectives. Enfin l'organisation du temps scolaire sur 9 demi-journées au lieu de 8, retour à la situation antérieure demandé à une quasi unanimité, il y a peu de temps, elle permet de placer les enseignements fondamentaux le matin, période où l'enfant est plus réceptif ce qui est une excellente perspective non discutable.

Gérard GUIBON, conseiller délégué à la jeunesse, à la citoyenneté, à la vie dans les quartiers et à la piscine précise que pour que ça soit parfaitement positif, il faudrait que le temps soit au minimum de ¾ d'heure par jour.

M. le Maire souligne toutes les difficultés d'application liées aux transports scolaires, à la cantine, aux locaux Il précise avoir passé des jours entiers à réfléchir à l'organisation de ce nouveau dispositif.

Yves DAUDIGNY précise encore que les transports scolaires ne doivent en aucune façon être un blocage à la mise en œuvre de la réforme. Les services du département ont pour mission de faire face à cela malgré toutes les difficultés qu'il y a lieu de résoudre pour permettre une utilisation rationnelle des bus.

Gérard GUIBON et le maire déplorent perdre une demi-heure le mercredi car les cours doivent prendre fin à 11h30 du fait des transports scolaires.

Après cette longue digression, le maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide la création, à compter du 1^{er} janvier 2014, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Décide la suppression de deux emplois d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet pour tenir compte des nouveaux emplois occupés par deux agents.
- Décide de créer 2 emplois d'éducateur des Activités Physiques et Sportives saisonniers à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août sur la base du 7^{ème} échelon concernant les titulaires du BEESAN ou BPJEPS, sur la base du 5^{ème} échelon concernant les titulaires du BNSSA.
- Adopte le tableau des emplois comme suit :

EMPLOIS A TITRE PERMANENT

Filière	Cadre d'emplois ou nature	Temps complet	Temps non complet	Durée de service	Pourvus
Administrative	Attaché principal	1			1
	Rédacteur territorial	1			1 à 60%
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1			1
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	3			3 dont 1 à 80%
Technique	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1			1
	Agent de maîtrise	2			2
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1			1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1			1
	Adjoint technique 1 ^{ère} classe		1	20h00	0 invalidité
	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	11			11
			1	7h00	1
			2	19h00	2
México-sociale	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	2			2
Culturelle	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	1			1
	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	3			3
Police municipale	Brigadier	1			1
TOTAL	Permanents	29	4		32

EMPLOIS NON PERMANENTS

Pour des besoins saisonniers ou à l'occasion d'un surcroît de travail :

Filière	Cadre d'emplois ou nature	Temps complet	Temps non complet	Durée de service	
Technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	3			
Sportive	Educateur des APS	2			Juillet et août

Pour le fonctionnement des écoles, du restaurant scolaire et l'organisation des temps d'activité périscolaire :

Enseignants effectuant des travaux de surveillance ou d'études surveillées	10 postes à temps incomplet
Animateurs périscolaires vacataires	15 postes

Contrats de droit privé :

Contrat unique d'insertion	11 postes à 26 heures	Ecoles, cantine et services techniques
	1 poste à 30 heures	Musée
	1 poste à 28 heures	Archivage et divers
	1 poste à 20 heures	Ecoles
Emploi d'avenir	3 postes à temps complet	Ecoles
	3 postes à temps complet	Divers

- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Institutions et vie politique

4-4-02-2014 - Rapport d'activités 2012 de la communauté de communes du pays de la Serre.

Jacques SEVRAIN, Maire précise que l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Prend acte de la présentation du rapport d'activité établi par la communauté de communes du Pays de la Serre pour l'année 2012.

5-5-02-2014 - USEDA – Adhésion de la commune de Fresnoy-le-Grand.

Jacques SEVRAIN, Maire informe le Conseil municipal de la décision d'adhésion à l'USEDA de la Ville de FRESNOY-LE-GRAND actée par une délibération en date du 11 décembre 2013. Il précise que cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la part du comité syndical de l'USEDA en date du 05 avril 2013.

Cette adhésion répond d'une part à une obligation réglementaire formulée par la loi du 27 décembre 2006 qui impose la création d'un syndicat unique disposant du pouvoir d'autorité concédante dans le département de l'Aisne, principe réaffirmé dans la loi de réorganisation des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, d'autre part permet de réaffirmer la solidarité territoriale et l'universalité de la desserte en électricité.

M. le Maire propose d'accepter par conséquent l'adhésion de la ville de FRESNOY-LE-GRAND à l'USEDA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion de la ville de FRESNOY-LE-GRAND à l'USEDA

6-6-02-2014 - Ecole élémentaire site Jean Macé – classe CE2 – Prise en charge activité découverte du poney.

Jacques SEVRAIN, Maire, donne connaissance d'une lettre datée du 14 janvier 2014 émanant de madame la directrice des écoles maternelles et élémentaire sites « Les remparts – Bois joli- Jean Macé » l'informant du projet de poursuivre "l'activité découverte du poney" au profit des enfants de CE2. 6 séances sont demandées par classe. Elles se dérouleront du 8 avril au 27 mai 2014. 13 élèves uniquement seraient concernés dont 8 de Marle.

Le centre équestre retenu est la ferme de Couvron à Macquigny.

Le coût pour la commune serait le suivant :

- 6 séances d'équitation pour 8 enfants de Marle à 5 € par enfant et par séance soit $8 \times 5 \times 6 = 240$ €
 - Transport pour un montant de 165 € par aller/retour x 6 = 990 €
- Soit un coût total de **1 230 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de contribuer financièrement à la poursuite d'une activité découverte poney au profit des enfants de la classe de CE2 de l'école Jean Macé.
- Concernant les cours, la commune prendra en charge les séances dispensées au profit des enfants dont les parents habitent Marle. La somme correspondante sera directement réglée au prestataire sur les crédits ouverts à l'article 6288 du budget 2014.
- Concernant les frais de transport, la somme correspondante sera directement réglée au prestataire sur les crédits ouverts à l'article 6247 du budget 2014.

7-7-02-2014 - Ecole élémentaire site Jean Macé – classes de CP et CP-CE1 – Prise en charge frais de transport en vue d'une classe d'écriture.

Jacques SEVRAIN, Maire, donne connaissance d'une lettre datée du 21 janvier 2014 émanant de madame la directrice des écoles maternelles et élémentaire sites « Les remparts – Bois joli- Jean Macé » l'informant du projet de mettre en place une classe d'écriture de 3 jours à Sorbais au gîte « la Tourelle » pour les classes de CP et CP-CE1 du site Jean Macé.

La commune est sollicitée pour financer le transport qui serait de **483,80 €**, le projet fixé à 10 euros par jour et par élève étant financé à part égale par les familles et la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de prendre en charge les frais de transport inhérents au projet exposé ci-dessus ;
- Dit que la somme correspondante sera directement réglée au prestataire sur les crédits ouverts à l'article 6247 du budget 2014.

8-8-02-2014 - Attribution de bourses dans le cadre de voyages pédagogiques.

Jacques SEVRAIN, Maire, précise avoir été sollicité par divers de ses concitoyens qui ont des enfants scolarisés soit au collège Jacques Prévert de Marle, soit au lycée-collège Saint Joseph de Vervins en vue de l'attribution d'une participation dans le cadre de voyages pédagogiques organisés par ces établissements. Il précise que renseignement pris auprès des établissements, 46 élèves sont potentiellement concernés au collège de Marle. Le lycée-collège Saint Joseph de Vervins n'a pas communiqué la liste des élèves mais 2 demandes ont été reçues.

Il rappelle que de telles participations ont déjà été accordées par le passé sur la base de 75 € par élève habitant la commune. Il propose donc de poursuivre cette action sous réserve d'une participation minimale des familles de 20% du coût du voyage.

Gérard GUIBON, conseiller délégué à la jeunesse, à la citoyenneté, à la vie dans les quartiers et à la piscine déclare refuser de voter une subvention publique pour les élèves qui fréquentent une école privée. Les parents ont fait un choix. Ils doivent l'assumer jusqu'au bout.

Le Maire précise que nous ne sommes pas dans le cas du financement des charges de fonctionnement des écoles privées mais dans le cadre d'activités périscolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés: 17 POUR, 1 CONTRE (Gérard GUIBON pour ce qui concerne une participation allouée pour des enfants inscrits dans une école privée) et 1 ABSTENTION (Pierre MODRIC),

- décide d'attribuer une bourse d'un montant maximum de 75 € aux élèves de MARLE qui participeront à un voyage pédagogique organisé par les établissements du secondaire sous réserve d'un solde résiduel à la charge des familles d'un montant minimum de 20%.

- Dit que la dépense sera imputée à l'article 6714. Elle sera versée aux familles concernées qui en feront expressément la demande sur présentation d'une preuve de participation au voyage.

9-9-02-2014 - Travaux d'accessibilité des bureaux de la gendarmerie – Demande de subvention au titre de la DETR et demande de subvention exceptionnelle de l'Etat

Jacques SEVRAIN, Maire rappelle que lors de sa réunion du 9 décembre 2013, le conseil municipal a décidé de procéder à des travaux de mise aux normes des bureaux de la gendarmerie.

Il précise qu'une partie de ces travaux concerne la mise en accessibilité. A ce titre une demande de subvention peut être déposée au titre de la DETR.

Il propose aussi de solliciter une subvention exceptionnelle de l'Etat.

Il rappelle que le coût prévisionnel global est estimé à 69 087,46 € HT soit 82 904,95 € TTC car, outre les travaux d'accessibilité il y a aussi des travaux de menuiserie (changement des fenêtres), des travaux d'électricité, de plomberie ...

La part affectée à la mise en accessibilité est estimée à 20 240 € HT concernant les travaux et 1 922 € HT concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre soit 22 162 € HT. A ce jour la consultation n'a pas encore été lancée car il convient avant tout de s'assurer du plan de financement et donc de trouver des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Sollicite une **subvention de 60% au titre de la DETR dans le cadre de la mise en accessibilité** des bureaux de la gendarmerie.

- Fixe le plan de financement comme suit sachant que les locaux étant loués à l'Etat, les travaux ne sont pas éligibles au FCTVA :

		Accessibilité	Autres	Total
Travaux		20 240,00	42 853,57	63 093,57
Maitrise d'œuvre		1 922,84	4 071,05	5 993,89
Total HT		22 162,84	46 924,62	69 087,46
TVA				13 817,49
Total TTC				82 904,95
Subvention DETR	60%	13 297,70		
Solde à la charge de la ville	40%	8 865,14		83,96 % 69 607,25

- Sollicite une **subvention exceptionnelle de l'Etat au taux maximum** sur l'ensemble du projet afin de minimiser l'impact financier pour la commune.

- Sollicite une dérogation pour pouvoir lancer l'opération au plus vite et notamment permettre à la maîtrise d'œuvre d'avancer sur le projet.
- S'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.
- Autorise le maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce à intervenir.

10-10-02-2014 - Développement touristique – Demande de subvention au titre de la DETR.

Jacques SEVRAIN, Maire précise qu'un pan du toit d'une cabane du parc archéologique des Temps Barbares est fortement abîmé et qu'il convient donc de le refaire. Des devis ont été sollicités auprès de divers chaumiers. Il propose de retenir le devis de la SARL GARANCHER de Saint Christophe sur Condé qui répond à un coût des travaux de 15 333 € HT.

Pierre MODRIC souhaite savoir si cette réfection bénéficiera d'une garantie décennale et souhaite que cela soit explicitement spécifié.

Le Maire précise que cela sera vu lors de la commande qui sera transmise à l'entreprise. Mais celle-ci fait partie de l'association des chaumiers et elle a de très bonnes références.

Le Maire propose d'autre part d'établir un document touristique reprenant le circuit créé à l'occasion des travaux d'aménagement paysager des remparts. Il précise que les financements sont désormais acquis concernant ces travaux et que donc les dernières phases du programme vont pouvoir démarrer à compter du mois de mars 2014. L'établissement d'une carte touristique reprenant le tracé de la visite s'impose à laquelle une plaquette sur l'église, classée monument historique pourrait être annexée.

Selon un devis de la société ALPHA COM', le coût serait de 3 151,25 €.

S'agissant de prestations touristiques une subvention peut être obtenue au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Sollicite une subvention de 55% au titre de la DETR dans le cadre de la remise en état d'un pan du toit d'une des cabanes mérovingiennes et de la réalisation de dépliants touristiques.
- Fixe le plan de financement comme suit :

Objet		Taux	Assiette éligible HT
Réfection pan du toit cabane musée			15 333,00
Carte touristique			3 151,25
Total HT			18 484,25
TVA			3 696,85
Total TTC			22 181,10
Subvention DETR		55,00 %	10 166,34
Solde à la charge de la ville	HT	45,00 %	8 317,91
	TTC		12 014,76

- Approuve le plan prévisionnel des travaux tel que présenté ci-dessus.
- Sollicite une subvention d'un montant aussi élevé que possible au titre de la DETR.
- S'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.
- Autorise le maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce à intervenir.

11-11-02-2014 - Subventions 2014 - Associations et autres personnes de droit privé.

Jacques SEVRAIN, Maire indique que la Commission des Finances a examiné les demandes de subventions lors de sa réunion du 26 février 2014. Il laisse la parole à Vincent MODRIC. Celui-ci après avoir donné

lecture des inscriptions figurant sur le document remis en séance, propose au Conseil Municipal de retenir les montants arrêtés en commission.

Jean-Pierre SORLIN, délégué à l'artisanat, au commerce et auprès des professions libérales s'étonne de ne pas voir inscrite une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit de Marle cyclocross organisation puisque des engagements avaient été pris en ce sens.

Le Maire lui répond avoir aussi fait cette remarque en réunion de la commission des finances mais que, après vérification du dossier déposé, il s'avère que cette requête n'a pas été transcrite sur l'imprimé de demande de subvention. Il propose cependant de voter une telle subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide l'attribution des subventions suivantes pour 2014 :

N° SUBVENTION	BENEFICIAIRE	VOTE
1	ACPG-CATMI ASS. ANCIENS COMBATTANTS	165,00 €
2	ADAMM - Animations	6 500,00 €
3	ADAMM - Service éducatif	2 500,00 €
4	ADMR service de garde à domicile itinérante	1 000,00 €
5	AMAM	3 000,00 €
6	Amicale des portes drapeaux	110,00 €
7	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	1 000,00 €
8	ASS. DEFENSE DU BAS DE MARLE	200,00 €
9	ASS. FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUE	45,00 €
10	ASS. JEUNES SAPEURS POMPIERS	400,00 €
11	ASS. LE SOUVENIR FRANCAIS	135,00 €
12	ASSOCIATION DES JARDINIERS	150,00 €
13	C2O	150,00 €
14	COMITE DE JUMELAGE	1 500,00 €
15	COMITE D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS	600,00 €
16	COMITE DES FETES	20 000,00 €
17	COOP ECOLE JEAN MACE	50,00 €
18	COOP ECOLE JULES FERRY	50,00 €
19	COOP. ECOLE BOIS JOLI	50,00 €
20	COOP. ECOLE DES REMPARTS	50,00 €
21	GRAC	800,00 €
22	JE, TU, ELLES...	600,00 €
23	JUDO CLUB	700,00 €
24	K Danse	700,00 €
25	LA BOULE MARLOISE	600,00 €
26	LA CHANT' AISNE	1 000,00 €
27	LA FOULEE LIESSE MARLE	1 525,00 €
28	LA MARLOISE Gymnastique compris 3ème âge	2 650,00 €
29	LA MARLOISE Gymnastique exceptionnelle	2 000,00 €
30	L'ECLAIRCIE (maison de retraite dont voyage)	2 000,00 €
31	LES AMIS DES ORGUES DE MARLE	200,00 €
32	LES P'TITS MARLOUS (Parents d'élèves primaires)	200,00 €
33	LET'S SING TOGETHER	460,00 €

34	LIGUE contre le CANCER - comité de l'Aisne	50,00 €
35	MARLE CYCLO CROSS ORGANISATION	8 000,00 €
36	MARLE CYCLO CROSS ORGANISATION – Subvention exceptionnelle	2 000,00 €
37	MARLE TONIC	600,00 €
38	MARLE-SPORTS section football	3 000,00 €
39	MARLE-SPORTS section handball	2 000,00 €
40	MOTO CLUB DE MARLE ET PLOMION	5 000,00 €
41	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	2 400,00 €
42	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS Opé° a fond l'été	1 200,00 €
43	SOCIETE DE PECHE	600,00 €
44	SYNDICAT D'INITIATIVE	1 525,00 €
45	TENNIS CLUB	650,00 €
46	UNC- AFN	165,00 €
47	UNION CYCLISTE MARLOISE	500,00 €
48	UNION CYCLOTOURISTE MARLOISE	400,00 €
Sous-Total		79 180,00 €
49	OPERATION VULNERABILITE INONDATIONS ENTENTE OISE	50 000,00 €
Total		129 180,00 €

Pour la subvention ci-dessous, Monsieur Jean-Luc MAUCHOSSE, Président du Comité des Fêtes ne participe pas au vote,

16	COMITE DES FETES	20 000,00 €
----	------------------	-------------

Pour les subventions ci-dessous, Madame Martine BOSELLI, Présidente des Associations, ne participe pas au vote,

28	LA MARLOISE Gymnastique compris 3ème âge	2 650,00 €
29	LA MARLOISE Gymnastique équipement 2 ^{ème} et dernier exceptionnel	2 000,00 €
41	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	2 400,00 €
42	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS Opé° a fond l'été	1 200,00 €

Pour la subvention ci-dessous, Monsieur Louis BOLIN, Président de l'Association, ne participe pas au vote,

31	LES AMIS DES ORGUES DE MARLE	200,00 €
----	------------------------------	----------

Pour la subvention ci-dessous, Monsieur Gérard GUIBON, Président des associations, ne participe pas au vote,

14	COMITE DE JUMELAGE	1 500,00 €
45	TENNIS CLUB	650,00 €

Pour la subvention ci-dessous, Madame Myriame FREMONT, Présidente de l'Association, ne participe pas au vote,

22	JE, TU, ELLES....	600,00 €
----	-------------------	----------

Pour la subvention ci-dessous, Monsieur Pierre MODRIC, Président de l'Association, ne participe pas au vote,

8	ASS. DEFENSE DU BAS DE MARLE	200,00 €
---	------------------------------	----------

12-12-02-2014 - Subvention 2014 – CCAS

Jacques SEVRAIN, Maire propose de fixer dès à présent la subvention à accorder au CCAS pour lui permettre d'équilibrer son budget. Il propose de l'arrêter à 17 000 €, soit au même montant que l'an dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'accorder une subvention de 17 000 € au CCAS.
- Dit que la dépense sera imputée à l'article 657362 du budget général de la ville.

13-13-02-2014 - Assainissement – Mise à niveau de tampons.

Jacques SEVRAIN, Maire précise qu'il est régulièrement sollicité pour des mises à niveau de tampons d'assainissement par des riverains des rues suivantes : Rue Cyrille Liébert, Avenue Carnot, avenue Charles de Gaulle, rue du Docteur Galoy. En tout 45 tampons sont concernés.

L'article 7.6 du contrat de délégation de service public précise que, hors travaux neufs, le renouvellement des regards, cadres et tampons et la mise à niveau des cadres et tampons sont exécutés à la charge de l'exploitant.

Toutefois la compagnie fermière à savoir Véolia refuse d'intervenir car elle considère que ces mises à niveau sont la conséquence de la réalisation de divers travaux sur ces axes : tranchées diverses dans le cadre de l'éolien, re-surfacement de chaussée par le département... et que donc elle n'a pas à supporter en sa qualité de fermier, les remises à niveau corrélatives.

Le maire réfute totalement la position prise par Véolia dans cette affaire et considère que cette opération entre bien dans le cadre d'intervention du délégataire comme stipulé au contrat de délégation de service public. Il l'a par ailleurs fait savoir par courrier au responsable de Véolia.

Le Maire précise que ces voiries sont des routes départementales très empruntées par de nombreux camions. Par ailleurs les tampons ne sont pas tous en alignement et ne se trouvent pas sur une demi-chaussée uniquement ce qui a pour conséquence qu'ils ne peuvent pas être évités par les roues des véhicules et donc ce qui peut expliquer le fait qu'ils s'affaissent.

La gêne sonore est incontestable.

Pierre MODRIC trouve que la compagnie fermière se défait trop facilement mais pense que les travaux doivent être entrepris au plus vite sinon les cunettes risquent de s'abîmer et les travaux seraient plus coûteux.

Le Maire propose donc que ces mises à niveau soient prises en charge par le service eau et assainissement. Il précise que le coût devrait être inférieur à 15 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Compte tenu des travaux réalisés par le département sur ces voies,

- Décide de faire supporter le coût de la remise à niveau des tampons d'assainissement des rues susmentionnées par le service d'eau et d'assainissement afin de remédier aux nuisances sonores incessamment soulignées par les riverains.
- Charge son maire de faire toute diligence en la matière.
- Dit que la dépense afférente sera inscrite au budget 2014 du service d'eau et d'assainissement.

14-14-02-2014 - Assainissement – Installation d'une boîte de branchement.

Jacques SEVRAIN, Maire précise qu'il est saisi d'une demande d'installation d'un branchement d'assainissement rue René Toffin. Il précise que cette demande concerne une maison qui a été construite après la création du réseau.

Il propose de déroger au règlement du service qui précise que dans ce cas les frais sont à la charge du propriétaire de l'immeuble.

Le coût de cette installation est de 1 757,77 € HT soit 2 109,32 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de faire supporter par le service d'eau et d'assainissement la réalisation d'un branchement d'assainissement afin de desservir l'immeuble sis 2, rue René Toffin.

- Dit que la dépense afférente sera inscrite au budget annexe 2014 de ce service.

Questions diverses

Le maire souligne que c'est la dernière séance avant les élections. C'est la 34^{ème} de ces 6 dernières années. Il rappelle qu'il doit y avoir une réunion au minimum par trimestre.

Il laisse la parole à Yves DAUDIGNY.

Celui-ci déclare « C'est le cœur serré que je vais tourner la page d'un engagement municipal, une page de tranche de vie qui a démarré un vendredi déjà, le 25 mars 1977 et dont les dernières lignes viennent de s'écrire ce soir. Ce sont trente-sept années, sans interruption, passées au service de la ville, de ses habitants après la fin, malheureusement, de la période des "30 glorieuses" mais néanmoins avec des objectifs toujours réaffirmés d'améliorer la qualité de vie, d'aménager la commune, de la moderniser, d'être à l'écoute des acteurs économiques et de construire entre ses habitants du lien social sur des bases de solidarité et de progrès.

Je souhaite évoquer deux moments particulièrement difficiles : les périodes d'inondations, celles de 1993 mais celles des années 2000, l'annonce de la fermeture de la sucrerie par une procédure de "mise sous cocon".

Je souhaite aussi rappeler des satisfactions et des réussites.

Tel l'aménagement urbain du centre ville complété magnifiquement depuis par la résorption d'un quartier insalubre en entrée de Marle, par l'aménagement de constructions au pied et en amont des remparts poursuivi par l'aménagement des remparts ce qui donne un cachet et un caractère touristique à la commune. Tel le partenariat discret mais constant avec l'entreprise BAYER qui a permis de conforter celle-ci dans son activité locale.

Je rappelle encore ce tournant, sur ces trente années dans la vie de la commune. Ce devait être un mardi matin où ceux qui étaient en situation de responsabilités à l'époque ont appris que le dossier "acide citrique" porté conjointement par Bayer et la sucrerie, qui avait vu l'engagement total de ces acteurs locaux et en même temps de la municipalité et de moi-même, ne verrait pas le jour pour des raisons diverses mais notamment liées aux cours du dollar et du franc".

Yves DAUDIGNY poursuit :

"Je veux dire à tous mes collègues, notamment à Jacques SEVRAIN, combien j'ai eu de satisfaction et de plaisir à les accompagner dans ce mandat particulièrement productif en aménagements et en maintien de la qualité des services rendus à la population.

Tous mes vœux accompagnent celles et ceux d'entre vous qui dans quelques semaines participeront au scrutin universel et porteront, je l'espère, dans les années à venir, la responsabilité de gérer les affaires de la commune.

Un petit mot d'amitié à Jean FICNER qui est à mes côtés, ici, en continuité, depuis 1983.

Encore dans le domaine des remerciements à vous, Madame Martine DEMAREST, secrétaire générale dont je veux souligner la responsabilité et, je pèse mes mots, l'engagement sans limite au service de la commune, l'excellence de l'expertise et, en même temps, la qualité et le volume de travail, je veux vous remercier de la part que vous avez prise dans l'accompagnement des responsabilités qui ont été les miennes pendant ces trente années."

Yves DAUDIGNY conclut :

"Qu'il soit ce soir bien compris que dans les fonctions qui demeurent les miennes, qu'elles soient départementales ou nationales, ma vigilance demeure et demeurera totale au regard des dossiers de la commune tel le contrat de plan cité précédemment.

Mon épouse et moi-même demeurons, aujourd'hui comme hier, demeurerons demain habitants de la commune.

Merci à vous toutes et vous tous et bonne chance. »

Applaudissements.

Le maire reprend la parole et souligne ce grand moment d'émotion. Il poursuit en ces termes « C'est une séance un peu particulière ce soir puisqu'elle est la dernière de la mandature actuelle, la 34^{ème} réunion du Conseil Municipal de ces 6 années. Le prochain se déroulera dans une nouvelle composition. C'est toujours un moment d'émotion car comme à chaque fin de mandat des collègues vont nous quitter (certains nous ont quitté depuis longtemps vous me direz).

Pour des raisons diverses que nous respectons, vous avez décidé de ne pas vous représenter aux prochaines élections.

Ainsi sur 23 élus, 12 (6 sont présents aujourd'hui) ne sont plus candidats aux prochaines municipales. C'est beaucoup mais c'est aussi le signe d'un fort renouvellement des représentants de la population.

Pour beaucoup d'entre vous, nous avons fait un long bout de chemin ensemble et je pense sincèrement, sans faire de l'autosatisfaction, que nous avons fait du bon travail.

Beaucoup de réalisations, un niveau d'investissements jamais atteint dans notre commune, autant par leur volume financier que par leur importance stratégique dans des domaines essentiels.

Beaucoup de nouveaux projets sont déjà lancés tout aussi importants. Nous sommes en période électorale, je ne ferai donc pas de bilan, mais il est considérable.

Il est le fruit du travail de l'équipe municipale et je vous remercie sincèrement de ce qui a été accompli, pour votre dévouement et votre implication au service de notre commune et de nos habitants.

Certains ont accompli un mandat, d'autres un peu plus, et quelques-uns beaucoup plus.

Je pense ainsi à mon ami Yves DAUDIGNY avec 6 mandats municipaux que seule la loi empêche d'en briguer un nouveau.

Il y aura un grand vide lors des sessions du prochain conseil municipal, bien sûr physique mais pas seulement. Il manquera aussi par la justesse et la qualité de tes interventions, dans ta connaissance des dossiers communaux, par ton appui important de par tes fonctions de Président du Conseil Général, de la Communauté de Communes et de parlementaire, par ton soutien sans faille que tu m'as apporté depuis que j'ai pris ta succession.

Je t'ai avoué il y a quelques semaines avoir eu un grand coup de blues et un pincement au cœur lors de la 1^{ère} réunion organisée avec les candidats aux prochaines municipales.

C'était en effet la 1^{ère} fois depuis 25 ans de notre parcours commun que nous n'étions pas ensemble dans ces réunions préparatoires. Beaucoup de souvenirs ont défilé dans ma tête et ne pourront jamais s'effacer. Si je suis là aujourd'hui et par conséquent beaucoup d'entre nous aussi, c'est à toi que je le dois et je t'en suis reconnaissant. Je sais pouvoir compter sur ton amitié fidèle. Si nous continuons à assurer les destinées de notre commune ton soutien efficace nous sera toujours très précieux. Car même si tu as d'autres responsabilités, tu aimes à répéter que tu es avant tout Marlois. Tu l'es à part entière. Dans cette commune d'où tout est parti. Alors un grand merci pour tout.

Notre parcours commun continuera différemment mais sûrement.

Merci donc à celles et ceux qui partent.

Merci bien sûr à celles et ceux qui continuent et se présenteront dans un mois face aux électeurs.

Il lève la séance en proposant à chacun de partager un pot de l'amitié.

Applaudissements.

La parole n'étant plus demandée, la séance est close à 22 heures 20.

Le MAIRE :

Jacques SEVRAIN